



# Règlement Intérieur de Lac'Cro Parc

PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR À PRATIQUE AUTONOME

**L'ACCÈS AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION INTEGRALE DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR et PAR TOUTE PERSONNE EN COMPLEMENT DES CGV ET DECHARGE TOUTES RESPONSABILITES EN CAS DE NON RESPECT.**

Lac'Cro Parc propose un espace d'activité ludique (ateliers ou jeux) permettant de cheminer en hauteur, de façon autonome et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres ou autres supports, naturels ou non, répartis sur plusieurs parcours évolutifs.

Il existe différentes formules, selon la taille, l'envie et la capacité des pratiquants.

**L'entrée au parc donne un accès ILLIMITÉ**, toute la journée dans les heures d'ouverture (variables selon les mois)

La pratique des activités est considérée comme consommée à partir de 3h de présence dans le parc (heure d'encaissement faisant foi)

**Vous êtes responsable de votre propre sécurité** : Renseignez-vous avant votre activité et faites-vous conseiller dès votre arrivée.

La personne à l'accueil vous expliquera et vous guidera sur les différentes formules afin que vous puissiez faire votre choix.

**Adoptez un comportement prudent ! La direction se réserve le droit** de prendre ou d'appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

- De refuser l'accès au parc ou d'exclure (sans remboursement) toute personne ne respectant pas les consignes, ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres, ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement.

- D'évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre propre sécurité, en cas de mauvaises conditions météorologiques.

(orage avec risque de foudre, grosse pluie et rafales de vent >70km/h...)

## CONDITIONS D'ACCES

1-L'accès à nos formules accrobranche est réglementé selon la **taille des pratiquants** (l'âge est approximatif).

2-Le pratiquant est libre de choisir sa **formule**. Une formule inférieure à sa taille est possible. Une formule supérieure à sa taille n'est pas autorisée sauf cas particuliers (ex : différence de quelques centimètres) et après acceptation de la direction.

3-La **durée de l'activité** est variable pour réaliser tous les parcours de 1h à 3h30. Cela dépend de la formule choisie, de la vitesse de pratique et de la fréquentation (toujours plus d'attente en période de vacances)

4-Les **dernières entrées** dans le parc ont lieu jusqu'à 1h à 3h selon les formules avant la fermeture du parc.

5-Les **derniers départs** sur les parcours se feront de 10 à 30min avant la fermeture du parc (indiquée au départ)

6-**Toute sortie est définitive** (pour une question de gestion, d'organisation et de fluidité des pratiquants)

7-Nous disposons d'un **parking privé UNIQUEMENT pour notre clientèle**. Le portail est ouvert seulement pendant les heures d'ouverture.

8-L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture.

9-Les documents concernant : l'accréditation, les organismes certificateurs, le règlement intérieur, les consignes de sécurité, les diplômes OPAH, protocoles ... sont affichés et consultables sur simple demande.

Pour accéder aux activités, il faut impérativement :

- Avoir **acquitté un droit d'accès** valide (pratiquants ou visiteurs)
- Avoir une **assurance en responsabilité civile**
- N'être affecté **d'aucun trouble physique et psychologique** (articulaire, musculaire, respiratoire, cardiaque, opération lourde...) afin de respecter les exigences de sécurité.
- La pratique est interdite aux **femmes enceintes** et à toute personne ayant consommé de **l'alcool ou toute substance illicite ou médicamenteuse** pouvant altérer ses capacités.
- Avoir suivi les explications des CUMEDS (**consignes d'utilisation du matériel en début de séance et consignes de sécurité**) par une vidéo et/ou par un opérateur lors de l'initiation test, y compris pour ceux ayant récemment pratiqué à Lac'Cro Parc ou ailleurs.
- **Être équipé d'un baudrier et tout son nécessaire** (équipement de protection individuelle -EPI).

La fourniture, la vérification et la mise en place de votre baudrier se fait par le personnel qualifié de Lac'Cro Parc. Aucun autre matériel autre que celui fourni par le parc n'est autorisé.

- Avoir réalisé le **parcours test** avec succès, qui doit être validé par un opérateur.
- Prendre connaissance et **respecter les documents affichés** dans le parc et sur les parcours : consignes de sécurité, utilisations de l'équipement, explications des parcours, accès au parcours selon la couleur du bracelet, des différents marquages et signalisations ...
- Les mineurs **de - 14 ans doivent être accompagnés** d'un majeur responsable présent pendant la durée de l'activité (au sol sans obligation de participer aux activités ou sur les parcours). Il devra suivre les explications données en début de séance sur les consignes de sécurité et l'utilisation du matériel.
- Le poids corporel de la personne pratiquante ne doit pas excéder **+ de 130kgs** pour sa sécurité. L'accès à tous les parcours est possible selon la condition physique. SAUF pour le **parcours 6 avec la Méga tyro frissons qui est déconseillé aux + de 100 kgs, pour sa sécurité**

## POUR LES PRATIQUANTS CIRCULANT DANS LES ARBRES

- Une **tenue adaptée** à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée (vêtements de saison et **chaussures fermées obligatoires, (pratique pieds nus interdite), nous prêtons des chaussures en cas de besoin**).
- Les **cheveux longs, les lunettes de vue doivent être attachés**.
- L'activité ne peut pas se faire torse nu ou en maillot. **Le tronc du corps doit être recouvert en totalité**.
- Proscrire les bijoux, foulards et autres objets de valeur qui pourraient tomber (téléphone,...).
- Le sac à dos sans sangle pendante, est autorisé seulement si < à 10L. Pour votre sécurité **ne portez pas de gros sac encombrant** ni trop lourd qui affecterait vos mouvements, le réglage du baudrier,...
- Nous disposons de **casiers gratuits non-sécurisés** ainsi que des **casiers sécurisés payants** (2€+3€ de consigne] pour stocker vos objets de valeur [portefeuilles, sac à main, casque de moto...).
- Une protection des mains par des **gants est conseillée** à partir de 1.35m (formule aventure et sensation) : évitant écorchure, petits impact, pincement, câble froid ... (gants personnels acceptés ou possibilité d'achat à l'accueil à 2€50 la paire, l'achat valant acquisition).
- Toutes les consignes de sécurité énoncées avant la pratique doivent être obligatoirement suivies durant toute la durée de l'activité.
- Toute personne qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité ne se sent pas capable, physiquement ou moralement d'effectuer seule et correctement les manipulations indispensables à une évolution de façon autonome, ou n'ayant pas réussi l'évaluation pratique sur le parcours test, doit renoncer à faire le parcours.
- Un remboursement est accepté si et seulement si, la personne a renoncé dès son 1<sup>er</sup> parcours.
- La signalétique à l'entrée de chaque parcours et atelier doit être consultée et respectée (accès selon la taille et la formule choisie - le nombre de personnes maxi autorisé par : plateforme = 3 / atelier = 2 / tyrolienne = 1)
- L'auto assurance du mousqueton sur la ligne de vie continue est obligatoire tout le long des parcours.
- Plusieurs opérateurs sont présents pour vous surveiller, vous conseiller, vous aider durant votre pratique.  
En cas de problème, le personnel est reconnaissable par des t-shirt floqués « Lac' Cro Parc ».
- **Il est strictement interdit d'enlever seul l'équipement**, faites-le retirer par le personnel dans la zone où vous avez été équipé.
- Il est strictement **interdit de fumer sur les parcours et dans le parc** (forêt). Des zones fumeurs sont indiquées et mis à disposition.

## POUR LES VISITEURS, ACCOMPAGNANTS et PRATIQUANTS CIRCULANT AU SOL

- Faites preuves de vigilance et de prudence (chutes d'objets, cheminement au sol, végétation..)
- Respecter la signalisation, le balisage et le cheminement au sol pour ne pas gêner les pratiquants.  
Ne circulez ou ne stationnez pas à proximité des jeux et des tyroliennes arrivant au sol.
- Interdit de franchir les espaces balisés pour votre sécurité et pour conserver l'environnement de la forêt.
- Interdit de s'asseoir et de jouer avec les barrières de sécurité (naturelles ou en cordes)
- Il est interdit de faire traîner au sol (terre, boue,..) son équipement individuel (EPI), donner des chocs volontaires aux mousquetons.  
Tout matériel endommagé ou cassé par mauvaise manipulation sera facturé.
- Il est interdit de courir, de se faire peur, de se bousculer, de faire du feu (hors zone barbecue)
- Respecter l'environnement et utiliser les poubelles identifiées à plusieurs endroits pour vos déchets.
- Cueillette interdite : ne toucher ni végétaux, ni toutes sortes de plantes. (risque intoxication, urticaire,..)
- Le site dispose d'un point d'eau proche, nous déclinons toute responsabilité en cas de soucis sanitaire.
- Nos amis à 4 pattes sont les bienvenus mais doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées.
- Les visiteurs s'acquittent d'un droit d'entrée à 1€: pourquoi ? Le parc est privé ainsi toute entrée est réglementée. D'un point de vue technique, le piétinement dans notre forêt affaiblit les arbres et demande un entretien important pour assurer la pérennité de notre activité. Mais pour votre confort vous avez à disposition : hamacs, filets de détente, zones fraîcheurs, barbecue ...

## DROIT A L'IMAGE

Toute personne accédant au site est susceptible d'être prise en photo dans un but d'illustration de plaquettes ou de supports commerciaux. L'accès au parc implique l'acceptation intégrale du Règlement intérieur et décharge Lac' Cro Parc de toute poursuite relative au droit à l'image. Seuls les photographes et cinéastes amateurs sont autorisés à procéder à des prises de vues, pour une exploitation strictement limitée au cercle familial. Les professionnels sont priés de s'adresser au responsable du parc.

## LITIGES – MEDITATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation doit être adressée à Lac' Cro Parc. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

*La société n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect du présent règlement intérieur.*

*Les clients s'engagent à renoncer expressément à tout recours à notre encontre en cas d'incident, de perte ou endommagement d'effets personnels (téléphone, bijoux, papiers, portefeuille, sac, ...) (dans l'enceinte du parc et parking compris)*